PARTIE 7

LA VICTIME SE PLAINT D'UN MALAISE

1. OBJECTIFS

A la fin de cette partie, vous serez capable de :

 Observer une personne victime d'un malaise, lui poser les questions essentielles, la mettre au repos et l'installer en position d'attente avant d'appeler le Samu - centre 15 et de suivre les conseils du médecin régulateur.

2. SITUATION

La victime est consciente, ne se sent pas bien et présente des signes visibles de malaise.

3. DÉFINITION

Un malaise est une sensation pénible traduisant un trouble du fonctionnement de l'organisme, sans que le sujet qui l'éprouve puisse en identifier obligatoirement l'origine. Il peut être fugace ou durable et/ou de survenue brutale ou progressive.

Un malaise traduit une défaillance, temporaire ou durable, d'une partie de l'organisme. Certaines personnes présentent des malaises répétitifs et souvent identiques (cardiaques, diabétiques ou asthmatiques).

4. RISQUES

Certains malaises sont dits graves, car ils peuvent être révélateurs d'une situation pouvant à tout moment entraîner une détresse vitale. Ces malaises graves appellent une réponse immédiate et un appel au SAMU-Centre 15.

5. PRINCIPE DE L'ACTION DE SECOURS

Devant un malaise, le sauveteur doit tout mettre en œuvre pour :

- Mettre au repos la victime ;
- Recueillir les informations nécessaires :
- Transmettre ces informations lors de l'alerte afin d'obtenir un avis médical.

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

6. CONDUITE À TENIR

Devant une victime consciente, qui dit ne pas se sentir bien.

6.1 Observer les signes de malaise

Le sauveteur peut rencontrer diverses situations qui traduisent la gravité d'un malaise et qui nécessitent le recours à un avis médical immédiat en appelant le 15.

La victime réagit et répond aux questions. Quatre situations peuvent se présenter :

- Elle ressent une **douleur serrant la poitrine** ou une douleur du ventre intense, ou un mal de tête intense et inhabituel, qui dure ou qui se répète ;
- Elle a froid, est couverte de **sueurs abondantes**, sans avoir fourni d'effort ou sans que la chaleur environnante soit importante. Elle présente une **pâleur intense**. Chez la victime à peau halée ou colorée, la pâleur peut être appréciée à la face interne des lèvres :
- Elle a du mal à respirer, ne peut plus parler ou le fait avec grandes difficultés ;
- Elle **présente** une **paralysie du bras ou de la jambe**, même transitoire, a du mal à **parler** et/ou a la **bouche déformée**.

6.2 Mettre la victime au repos

La victime doit être mise au repos immédiatement. Desserrer éventuellement le col, la ceinture et tout vêtement gênant la respiration.

Il faut la rassurer en lui parlant sans énervement et la calmer. Si la victime est agitée, l'isoler.

En cas de gêne respiratoire, l'installer en position assise ou demi-assise. Dans les autres cas, l'allonger sauf si elle adopte spontanément une autre position.

6.3 S'enquérir de son état de santé habituel

Poser quelques questions simples à la victime ou à son entourage pour avoir des renseignements utiles pour les transmettre lors de l'alerte :

- « Depuis combien de temps dure ce malaise ? » ;
- « Avez-vous déjà présenté ce type de malaise ? » ;
- « Prenez-vous des médicaments ? » ;
- « Avez-vous été gravement malade ou récemment hospitalisé ? ».

6.4 Prendre un avis médical

Le sauveteur doit obtenir immédiatement un avis médical et appeler le 15. Cet appel ne doit pas être différé, même à la demande de la victime.

Le sauveteur veillera à transmettre de façon précise ce qu'il a observé et entendu. Grâce aux téléphones portables, le médecin pourra parler directement à la personne sans la faire déplacer.

6.5 Surveiller la victime

Parler régulièrement à la victime :

• Si elle parle, elle est consciente : Poursuivre la surveillance et lui expliquer ce qui se passe pour la réconforter.

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

- Si elle ne répond plus, elle est inconsciente : Vérifier la présence de la respiration et mettre la personne en position latérale de sécurité.
- Signaler l'aggravation en rappelant les secours.

7. CAS PARTICULIER: Prise habituelle de médicament ou de sucre

Dans certaines maladies, un traitement particulier doit être pris en cas de malaise. Dans ces cas, le traitement et les doses à prendre sont connus par la victime et ont fait l'objet d'une prescription préalable par son médecin.

- Si une victime le demande, ou sur consigne d'un médecin préalablement alerté, il faut aider la personne à prendre ce traitement en respectant les doses prescrites par son médecin.
- De même, si une victime **demande spontanément du sucre**, lui en donner, de préférence en morceaux.

La victime se plaint d'un malaise I - 7 - 3 Janvier 2007

8. SCHÉMA GÉNÉRAL DE L'ACTION DE SECOURS

